

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 21 octobre 2020**  
A **19 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b>MEMBRES EN FONCTION</b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>11</b>
<b>MEMBRES EXCUSES</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>POUVOIR(S)</b>	<b>:</b>	<b>3</b>

#### **Membres présents :**

Adjoint(e)s : Mme Gaby ZILLIOX, M. Lionel DOLT,

Conseillers Municipaux :

Mme Perrine DELVART  
Mme Monique FURST  
M. Daniel GENTNER  
Mme Huguette HAASSER  
M. Jacky HEINTZ  
M. Claude LUDMANN  
Mme Florentine SCHNEIDER  
M. Jérôme STARCK

#### **Absent(s) excusé(s)**

M. Frédéric **BEMMANN**

#### **Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :**

M. Steve **ZIMMER**, pouvoir à Mme Christine **HEITZ**  
M. Guillaume **MATHEIS**, pouvoir à M. Lionel **DOLT**  
M. Steve **AUGUSTIN**, pouvoir à Mme Gaby **ZILLIOX**

La convocation pour la séance a été transmise le 14 octobre 2020 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

Avant de démarrer la séance, Madame HEITZ propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire au collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) victime d'un attentat terroriste, décédé le 16 octobre 2020.

## **POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Entendu** les explications du Maire,

M. LUDMANN Claude est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

## **POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020.

**Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **POINT N° 3 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite à une erreur d'imputation, il est nécessaire d'effectuer un virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>
21	21533	Investissement	- 32 100
011	615231	Fonctionnement	+ 32 100
023	023	Fonctionnement	-32 100
			<b>- 32 100</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Section</b>	<b>Montant</b>
021	021	Investissement	- 32 100
			<b>- 32 100</b>

**Le conseil municipal**, après les explications fournies par la Maire

à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la décision modificative n° 2 du budget principal.

**POINT N° 4 : C.A.H. - Signature d'une convention cadre pour mise à disposition de personnel**

Depuis le 11.8.2020 la commune doit faire face à l'absence prolongée de Mme Angélique MOREL, adjoint technique chargée de l'entretien du bâtiment salle des fêtes et de la mairie.

A ce jour, nos services n'ont pas connaissance de la durée ou de la prolongation de l'absence. Madame la Maire propose de prendre l'attache de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, qui, par le biais d'une convention peut assister les communes et mettre à disposition du personnel de la C.A.H.

Il est demandé au Conseil municipal de donner un accord de principe pour la signature d'une convention de mise à disposition de personnel, entre la commune de Schirrhoffen et la C.A.H.

**Après** en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de donner un accord de principe pour la signature d'une convention de mise à disposition de personnel.

**POINT N° 5 : C.A.H. - Demande de subvention pour travaux- Acceptation d'un fonds de concours**

Madame la maire rappelle que conformément aux dispositions du Pacte financier de confiance et de solidarité, adopté par le Conseil communautaire lors de la séance du 27 juin 2019, des fonds de concours sont attribués, à certaines conditions, aux communes.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau incluant la commune de Schirrhoffen comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours au titre de l'article 18 du Pacte, formulée par la commune de Schirrhoffen le 26 août 2020 pour les opérations suivantes :

- ravalement de façades et travaux de zinguerie à la salle des fêtes,
- rénovation de la toiture et isolation des combles du logement communal 11, rue du Château
- enfouissement du réseau téléphonique rue Principale,
- ravalement de façades de la Mairie.

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées,

Considérant que le Conseil communautaire de la C.A.H a émis un avis favorable en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020,

**Le conseil municipal**, après les explications fournies par la Maire,

**à l'unanimité** des membres présents,

**DECIDE** d'accepter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Haguenau d'un montant de 40 482 euros, au titre des opérations suivantes :

- ravalement de façades et travaux de zinguerie à la salle des fêtes,
- rénovation de la toiture et isolation des combles du logement communal 11, rue du Château
- enfouissement du réseau téléphonique rue Principale,
- ravalement de façades de la Mairie.

#### **POINT N° 6 : C.A.H – Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées(CLECT)**

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Elle intervient soit à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de nouvelles compétences.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 10 septembre dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil municipal de procéder, en son sein, à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il vous est proposé de désigner :

Madame Christine **HEITZ** comme membre titulaire de la CLECT,  
Monsieur Lionel **DOLT** comme membre suppléant de la CLECT,

**Le conseil municipal**, après les explications fournies par la Maire,

**à l'unanimité** des membres présents,

**DECIDE** de ne pas voter au scrutin secret.

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** la délibération du Conseil communautaire de la CAH du 10 septembre 2020 portant création et composition de la CLECT,

**DESIGNE Mme Christine HEITZ** comme membre titulaire de la CLECT  
**M. Lionel DOLT** comme membre suppléant de la CLECT.

### **POINT N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION, PLAQUES DE RUE**

Les travaux de la construction du lotissement communal « Les Crécerelles » entre dans leur dernière phase. Il s'agit maintenant de mettre en place les nouvelles plaques de rue. Celles en place actuellement dans l'ancien village méritent également d'être changées.

Pour mettre en avant nos traditions et rendre notre langue régionale visible, la mise en place d'une signalisation bilingue est proposée.

Une réflexion a été menée en amont avec le Comité Fédéral des Associations pour la Langue et la Culture Régionale en Alsace et en Moselle, afin de compléter la désignation des rues en français, par une traduction en alsacien. (*pièce jointe*) Cette démarche est financièrement soutenue par la Région Grand Est.

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2017, validant la dénomination des plaques de rue de la première phase du lotissement « Les Crécerelles »,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2018 validant la dénomination des plaques de rue de la deuxième phase du lotissement « Les Crécerelles »,

**Après** en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal**  
**à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de renouveler les plaques de rue sur l'ensemble du territoire de la commune,

**DECIDE** de compléter la désignation en français par la traduction en alsacien,

**SOLLICITE** dans le cadre de cette démarche l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Alsace.

## **POINT N° 8 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CONSISTOIRE ISRAELITE**

Madame la Maire rappelle la vétusté du mur de l'enceinte du cimetière israélite, qui présente des risques pour les usagers et les habitants de la commune.

La municipalité a sollicité à plusieurs reprises le Consistoire afin d'y remédier. Suite à une visite du site en présence des élus municipaux et de M. Rossano du Consistoire, une demande de devis pour la réparation du mur a été lancée.

L'entreprise JOMAS de Erstein propose ses services pour un montant de 4 400 euros HT, soit 5 250 euros TTC.

Il s'agit de réparer le mur côté gauche de l'entrée du cimetière sur une distance d'environ 30 mètres.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour une éventuelle participation financière.

après les explications fournies par la Maire,

**Le conseil municipal** à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de participer et de verser une subvention à hauteur de 50 % des travaux, soit 2 200 euros HT,

**DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au budget primitif 2020.

## **POINT N° 9 : INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN/SCHIRRHOFFEN : PARTICIPATION HALL DE STOCKAGE ET PROJETS 2021**

Madame la Maire rappelle la décision du Conseil municipal du 12 juin 2019 approuvant la construction d'un hall de stockage destiné aux associations des communes de Schirrhein/Schirrhoffen.

Le Hall de stockage se situe rue du Foyer, entre l'espace artisanal « la chocolaterie » et le stade de la forêt.

En 2019, ce projet a été estimé à 115 942,50 € HT, et la participation de la commune de Schirrhoffen au prorata de la population s'élève à 14 493,00 €.

Dans les dernières nouvelles d'Alsace du 17 septembre 2020 un article publié par la commune de Schirrhein donne des nouveaux chiffres. Etonnée, Madame la Maire a demandé des explications.

La municipalité de Schirrhein fait savoir que le projet doit être revu à la hausse. Une conduite d'assainissement découverte lors des travaux a dû être déplacée et le sentier d'accès au chantier a nécessité une consolidation afin que les engins ne s'embourbent pas.

Ces avenants modifient considérablement l'enveloppe globale du projet. Le coût définitif s'élève à 193 800 € HT, ce qui ramène la participation de la commune de Schirrhoffen à 26 478 €.

Une augmentation de 82.70 % qu'il va falloir prendre en compte dans le budget prévisionnel.

Les élus manifestent leur mécontentement et souhaitent être associés aux réunions de chantier, aux décisions importantes, financières ou autres. Les projets intercommunaux doivent être discutés en commission intercommunale.

Ce point avait notamment été abordé et précisé lors du tour de table de la première commission intercommunale du mandat en cours le 21 juillet 2020.

A la suite de la rencontre avec les associations, force est de constater que outre les avenants travaux, il faudra également budgétiser des rayonnages, des racks, des modules pour le rangement du matériel. Les associations sont invitées à remettre au plus vite la liste des équipements qui doivent être entreposés.

Un projet de cette ampleur méritait d'être réfléchi en amont, accompagné d'une étude de besoins.

Madame HEITZ ajoute avoir été sollicitée par M. Patrick SCHOTT pour participer à d'autres projets énumérés ci-dessous :

1. Réalisation d'un skatepark (*pratique de toute discipline relevant des sports de glisse, comme le skate, le roller, la trottinette...*)
2. Aménagement d'une aire de jeux
3. Rénovation du parcours de santé

Un article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 20 septembre 2020 stipule que les études ont été confiées au Bureau d'Etudes Berest. Une fois n'est pas coutume, l'information n'est pas arrivée jusqu'à Schirrhoffen. La commission intercommunale n'a pas été réunie pour se prononcer sur les projets, aucune concertation n'a été organisée.

La commune de Schirrhoffen dispose déjà d'une aire de jeux et les enfants de Schirrhein viennent régulièrement s'y distraire.

Les élus estiment qu'il faut en premier lieu connaître les estimations de ces projets, qu'il faut bien réfléchir vu la conjoncture actuelle et ne pas dépenser les deniers publics de manière inconsidérée.

Au vu de tous ces éléments le conseil municipal doit se prononcer sur les avenants aux travaux du hall de stockage et sur les trois nouveaux projets.

**Après** un long débat,

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de participer au projet du hall de stockage à hauteur du chiffrage initial, soit 14 493,00 € HT.

**REJETTE** les trois projets (skatepark, aire de jeux, parcours de santé) par manque d'information et de concertation.

## **POINTS INFORMATIONS**

### ***Rapport d'activités 2019 de la C.A.H.***

Le rapport a été transmis par mail à tous les conseillers municipaux qui peuvent en prendre connaissance.

### ***Construction d'un collectif de 12 logements par la SIBAR***

La réglementation allégée pour la construction de logements aidés oblige le constructeur à mettre à disposition des propriétaires et locataires 8 places de stationnement.

La Sibar propose d'augmenter les places pour passer de 8 à 12 stationnements. Un permis modificatif sera déposé.

Les élus donnent un avis favorable à cette proposition.

### ***Compte-rendu des commissions ayant siégé***

#### **Comité de pilotage Périscolaire - secteur de Bischwiller**

Le comité de pilotage s'est réuni lundi 19 octobre au foyer paroissial de Kaltenhouse.

Depuis 2017, une augmentation de 70 % des places a été constatée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le périscolaire de Schirrhein est directement concerné. Le comité de pilotage a souhaité dissocier les grands des petits enfants. Les petits seront accueillis à l'école maternelle et les grands à l'école élémentaire. Il sera nécessaire d'agrandir la cour et le préau de l'école élémentaire.

Un délai supplémentaire est nécessaire pour l'étude globale, le nombre de places étant augmenté à 70 places. L'ouverture est envisagée pour fin d'année 2022.

#### **Conseil d'école élémentaire 15.10.2020**

Mobilier des trois classes environ 13 000 €.

Pas de commande dans l'immédiat. Décision reportée à la prochaine réunion intercommunale.

Madame Thil a relevé que la reprise à l'école après le confinement était compliquée. Certains enfants ont manifesté des problèmes de concentration. La directrice a également soulevé une disparité de niveaux entre les enfants, ceux dont les parents se sont investis pour aider aux devoirs et les autres.

Des sorties avec les enfants sont prévues dans le projet pédagogique, afin de ne pas provoquer un climat de peur face à la COVID-19 et de continuer à vivre normalement.

## **POINTS DIVERS**

### ***Décoration de Noël***

La commission fleurissement qui est chargée également de la décoration de Noël, propose d'innover cette année et de décorer les fenêtres de la mairie et de la salle des fêtes. Le grand sapin de Noël lumineux disposé l'année dernière à l'entrée de la commune, trouvera sa place à la salle des fêtes.

Une date sera fixée au mois de novembre, afin que tous les volontaires puissent contribuer à la décoration de notre village.

### **Réunion de chantier du 19 octobre « lotissement les Crécerelles »**

La réunion de chantier s'est déroulée sur place, afin de planifier les travaux restant à réaliser.

Un compte-rendu est fait par la maîtrise d'œuvre. Sont abordés notamment, l'aménagement du chemin piéton de la frange Sud et de la place à côté du cimetière israélite.

### **Fleurissement printemps**

La commission fleurissement propose d'acheter des bulbes (tulipes, jacinthes, crocus...) et des pensées pour embellir la commune au printemps prochain.

L'assemblée valide cette proposition.

### **Agenda :**

Conseil d'agglomération de Haguenau du 12.11.2020

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **21 heures**.

AUGUSTIN Steve  
pouvoir

GENTNER Daniel

MATHEIS Guillaume  
pouvoir

BEMMANN Frédéric  
excusé

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

LUDMANN Claude

ZIMMER Steve  
pouvoir

### **PJ :**

Traduction en alsacien des plaques de rue